



indemnisation apres une decision d un tribunal

Par **babas1974**, le **12/09/2021** à **16:54**

Bonjour,

Mon locataire a été condamné par le tribunal, à quitter le logement et à me rembourser la totalite des impayés soit environ 6.000 euros.

Je voulais savoir qui va me rembourser ? le locataire ou existe-t'il un fonds de garantie pour indemniser le proprietaire ?

Merci et cordialement.

Par **nihilscio**, le **12/09/2021** à **17:20**

Bonjour,

Non, il n'y a pas de fonds de garantie. Il y a des assurances mais il faut souscrire le contrat avant le sinistre.